

# CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT

Séjour Princess Bootcamp Dubaï - 12-20 avril 2025



+33 (0)6 08 50 99 81



aimee.humbert@orange.fr

Ce contrat d'accompagnement est conclu :

Entre, Aimée HUMBERT - 8, square Lavoisier - 78330 Fontenay-le-Fleury

Tel. +33(0)6 08 50 99 81 / aimee.humbert@orange.fr

D'une part

Et

Madame/Mademoiselle

Madame.....

Adresse complète .....

Tel .....E-mail .....

D'autre part.

## 1. OBJET DU CONTRAT :

Le présent contrat a pour objet de régler les relations entre Aimée HUMBERT et l'inscrite au séjour.

## 2. DECLARATION DE L'INSCRIT(E) :

2.1 L'inscrite déclare et garantit que toutes ses coordonnées transmises sont authentiques et exactes.

2.2 L'inscrite déclare avoir pris connaissance des conditions du voyage sur le programme figurant sur le site internet (et ultérieurement sur le programme au format PDF) et qu'elle accepte de régler la totalité des prestations y figurant.

## 3. DECLARATION DE L'ACCOMPAGNANTE :

3.1 Aimée HUMBERT déclare et garantit qu'elle organise ce séjour à titre privé sans être une structure spécialisée dans les voyages de groupe (comme agence de tourisme ou tour operator) mais qu'elle propose aux inscrites de bénéficier de tarifs avantageux dits de groupe et propose des prestations supplémentaires liées à son activité professionnelle (Luxe and Shoes).

3.2 Aimée HUMBERT déclare et garantit que toutes les prestations contenues dans le programme seront honorées conformément à la liste sauf demande de modification du groupe en commun accord.

3.3 Aimée HUMBERT se garde le droit de modifier l'hôtel jusqu'à un mois avant le départ pour des prestations hôtelières de conditions équivalentes ou supérieures au premier choix proposé.

## 4. PRIX PRATIQUÉS :

4.1 Les prix contenus dans le programme comprennent :

- Tous les petits-déjeuners
- Les transports terrestres (liées à la prestation) sauf les transferts aéroport AR,
- Accompagnement et accueil (hors problématiques liées à l'hôtellerie),
- Certains repas selon programme,
- Visites et Excursions selon programme.
- Séances photos selon programme.

# CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT

AIMEE HUMBERT

4.2- Ne sont pas compris dans le prix :

- Le transport aérien et les transferts aéroport AR
- Les diverses assurances santé, vol, rapatriement...
- Les repas du midi et du soir (sauf ceux prévus dans le programme),
- Toutes dépenses personnelles,
- Visites et Excursions en dehors du programme,
- Les pourboires et les extras.

4.3 Les modalités de paiement sont :

- À la réservation 300€
- Pour un paiement en 1X = la somme globale
- Pour un paiement en plusieurs fois = échelonnement à convenir entre la participante et Aimée HUMBERT.

## 5. INSCRIPTION :

5.1- Toute réservation doit être accompagnée d'un versement de 300€ TTC (déduit du solde restant qui devra être payé au plus tard un mois avant le départ).

## 6. ANNULATION

6.1- Du fait d'Aimée HUMBERT :

Dans le cas où Aimée HUMBERT se trouverait obligé d'annuler tout ou partie du programme prévu, soit parce qu'il ne rassemble pas un nombre suffisant de participants, soit pour des motifs étrangers à sa volonté, soit pour des raisons qui ont trait à la sécurité ; ce dernier bénéficiera du report de son séjour pour l'année suivante.

6.2 Du fait du client :

Si le client annule son inscription, pour quelques raisons que ce soit et peu importe le nombre de jours avant son départ, il sera retenu les sommes déjà versées (intégrant aussi les frais de réservation de 300€ TTC). Aucun remboursement ne pourra avoir lieu sur les sommes déjà versées car les versements déjà effectués servent intégralement aux frais de réservation et de prestations au fur et à mesure de leur réception.

## 7. RESPONSABILITES :

7.1-RESPONSABILITE D'AIMEE HUMBERT :

Agissant en qualité d'intermédiaire entre les participants d'une part et les prestataires de services, aucune assurance ne couvre les annulations, les accidents et dommages survenant au cours du séjour.

Pour ce qui est des conséquences résultant des infractions aux règles en vigueur à Dubaï, tant pour les formalités de douane, règlement de police, que pour d'autres particularités locales, Aimée Humbert ne peut être tenue pour responsable.

# CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT TOURISTIQUE

## 8-RESPONSABILITE DES PARTICIPANTS :

Le prix du voyage ne peut en aucun cas être remboursé lorsque le client ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés dans les documents de voyage ou encore si, par suite de non présentation des pièces nécessaires à la réalisation du séjour (passeport, visas, certificats de vaccination,...etc.). Il en sera de même pour le cas de force majeure (grève, retards, incidents techniques,...).

Toutes les mentions relatives aux prix des prestations indiquées à Dubaï (en AED monnaie locale) ne peuvent bénéficier d'aucun remboursement (les prix sur place n'étant pas soumis à la TVA exercée en France où les différentes réservations et prestations sont effectuées (soumis à la TVA en France).

Aimée Humbert se réserve le droit, si les circonstances l'y obligent, en cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté à modifier les activités ou les prestations de quel type que ce soit en commun accord avec les participantes sur place.

## 9. CONDITIONS PARTICULIERES :

-En cas de non présentation une fois la somme totale versée à la date du séjour à Dubaï pour le séjour par la participante et quel que soit le motif, ne peut prétendre à aucun remboursement.

## 9. ASSURANCES :

9.1- Aimée Humbert est déchargée de toutes assurances pour le compte de la participante.

9.2-La participante une fois à Dubaï doit informer immédiatement Aimée Humbert de tout incident s'étant produit pendant le séjour, quand bien même il ne résulterait aucun dégât apparent.

## 10. REGLEMENTDES LITIGES :

Tout litige découlant de l'application du présent contrat devra être réglé à l'amiable, ou à défaut, porté devant les juridictions compétentes.

A,....., le.....

SIGNATURE DU/DE LA/LE PARTICIPANT(E)

(Mention lu et approuvé)